



Plafonds cb abaissés arbitrairement

Par **tatoufaf**, le **06/06/2010** à **16:39**

Bonjour,

je viens ici vous demander vos lumières sur un cas qui me tracasse.

J'ai vu récemment mes plafonds de CB Visa abaissés drastiquement et arbitrairement alors que j'étais en voyage de longue durée aux émirats. J'appelle la ma banque et ma charmante conseillère me répond que c'était volontaire et que cela avait pour but de me faire les appeler. Elle prétend qu'un courrier adressé à mon domicile leur est revenu et que le numéro de portable que je leur avait fourni il y a de nombreuses années n'est plus attribué. Elle me répond que c'est une procédure légale.

L'adresse postale dont dispose la banque est valide et je reçois mes relevés depuis plusieurs mois. En effet mon numéro de portable à changé il y a longtemps, tout le monde change de portable et ne pense pas forcément à prévenir sa banque... Mes comptes sont largement à flot, et mes retraits minimes (100 euros par semaine en moyenne, sans aucun paiement à côté), donc pas de risque de fraude à la carte.

Est-ce une procédure légale? Y'a t-il des articles de loi sur lesquels je puisse m'appuyer contre cette manoeuvre qui m'a laissé 5 jours sans un sou à l'autre bout du monde et obligé de recourir à l'ambassade pour me faire rapatrier à mon internat universitaire, sans compter 50 euros de hors forfait pour les appeler?

Merci d'avance!